



BULLETIN

DES

ANCIENS
COLLÉGIENS

DE

PAYERNE

N° 2

SEPTEMBRE 1932

MEMBRES DU COMITÉ

- Président : M. Ernest GINGINS, professeur
Vice-président : M. Frédéric NEY, directeur des écoles
Secrétaire : M. Ernest CAVIN, instituteur
Caissier : M. Michel BOSSY, moulin de Corcelles
- Membres : M^{me} Marguerite BEZENÇON-GIVEL
M^{lle} Germaine BERSIER
M^{lle} Marianne MATTER
-

BULLETIN

DES

ANCIENS COLLÉGIENS DE PAYERNE

SOMMAIRE

Notre Collège en 1931-1932 — Liste des membres — Notre Collège vers 1830
— Prix de concours — Certificats d'études secondaires — Diplômes et
certificats — Distinctions spéciales.

Notre Collège en 1931-1932

Pour répondre au désir de notre aimable et dévoué président, M. Gingins, nous venons à nouveau vous fournir quelques brefs renseignements sur la marche de notre Collège pendant le cours de l'année scolaire écoulée.

Nous avons, dans le premier numéro de notre bulletin, le plaisir de constater une légère augmentation de l'effectif de nos classes. En avril 1931, le nombre des élèves reçus au Collège nous a permis de compenser et au-delà le vide assez important creusé par les départs du printemps.

Les 99 élèves qui suivaient nos classes en 1931, étaient répartis de la manière suivante : 23 en section classique (18 garçons et 5 filles), 47 en section scientifique et 29 à l'école supérieure. A la rentrée d'avril dernier, nous avions 104 élèves.

Un changement a été apporté à la cérémonie des promotions. Renouant une tradition ancienne, et cela à titre d'essai, nos élèves ont célébré la fin de l'année scolaire au Temple et non plus à la halle de gymnastique, ce qui nous a permis de réunir en une seule séance tous les écoliers de la commune, élèves des écoles primaires et des écoles secondaires. Ce changement nous a fourni l'occasion d'associer à cette manifestation, et plus étroitement que par le passé, l'Eglise et l'école, qui toutes deux poursuivent en quelque sorte le même but, le développement moral et intellectuel de nos populations.

Une autre modification à signaler ici : notre séance de distri-

bution des prix de concours a eu lieu cette année non plus l'après-midi à la salle de géographie, mais le soir, à la salle du Théâtre. Cette innovation, que nous pouvons qualifier d'heureuse, a permis à un plus grand nombre de parents de nos enfants et d'amis de nos écoles de venir témoigner leur intérêt à notre jeunesse du Collège et de l'École supérieure.

Les fonds nécessaires à l'achat des prix nous avaient de nouveau été généreusement versés par notre Association des anciens élèves; nous saisissons cette occasion pour lui exprimer toute notre reconnaissance.

Disons en terminant que, comme les établissements similaires de notre canton, notre Collège groupe des enfants de la ville et des environs appartenant aux diverses classes de notre population; aussi est-ce avec plaisir que nous avons lu ces lignes dans le dernier rapport de la commission de gestion du Grand Conseil: « Les collèges communaux vaudois, foyers décentralisés de culture, conservent toute leur utilité. De plus en plus, ils prennent le caractère de collèges régionaux où la jeunesse du chef-lieu du district et la jeunesse des communes avoisinantes bénéficient d'un même enseignement. Il se crée ainsi entre les jeunes gens de la ville et de la campagne des liens d'amitié et de bonne camaraderie pour le plus grand bénéfice des uns et des autres ».

F. NEY.

Liste des membres (suite)

- Membres à vie: de Favrat André, commerçant
Rossier-Vonnez Louis, au Clavignon
- Membres : Assal Yvette, de Frédéric
Depierraz Juliette, p. a. Dr Ramel, Av. Benj. Constant, Lausanne
Gavillet Aloïs, Dr, nez-gorge-oreilles, Bellefontaine, Lausanne
Goumaz Joseph (omis 1931) Fétigny
Guggi Pierre, étudiant, Payerne
Kœnel Louis, instituteur, (omis 1931) Payerne
Miauton Ernest, de Jean-Samuel, ancien syndic des Planches,
Michel André, étudiant, En Vuaz Vouchy, Montreux [Montreux
Perrin-Rittener Théophile, de Benjamin, dentiste, Payerne
Perrin-Rittener Marguerite
Wethli Jeanne
Widmer Gréty, Belle-Ferme
- Décédés: Cornamusaz Fritz, préfet
Deprez Victor, ancien receveur de Lausanne
Duc Alfred, major, Brit
Husson François, La Fenettaz
Husson-Gingins Adèle
Meystre Jules, Neuchâtel
Mottier André, commis C. F. F., Zurich
Vonnez-Bieder Marie, avenue du Général Jomini

Notre Collège vers 1830

Dans son organisation actuelle, notre Collège date de 1841. Bien avant cependant, Payerne possédait deux classes dites latines qui en tenaient lieu. Les manuels de l'époque bernoise y font plus d'une allusion. L'origine de ces classes remonte sans doute très loin. Avant l'arrivée de Leurs Excellences, l'ombre de de l'Abbatiale a dû abriter comme d'autres couvents une école monastique. Depuis qu'il y a des enfants, il y a des écoles ; ne serait-ce que pour débarrasser les familles de leurs chérubins, quelques heures par jour.

En 1830, Payerne avait, outre ces deux classes latines, deux classes françaises, c'est-à-dire primaires de garçons ; l'une de 80 élèves, l'autre de 130 ; une école de filles avec 80 écolières. L'école des Hameaux était tenue par un régent, aidé des dames Tavel de la Bretonnière pour les travaux à l'aiguille. En ville, quatre « petites écoles » étaient ouvertes aux moins de sept ans ; des personnes de bonne volonté qui s'en occupaient, une était malade, une autre âgée, une troisième trop pieuse accueillait en son logis des assemblées religieuses qui sentaient la dissidence.

Le nombre des élèves latins variait beaucoup : en 1832, 19 ; en 1831, 30. Ils portaient les noms connus de Champion, Comte, Dériaz, Fivaz, Givel, Hermann, Husson, Jomini, Matter, Morattel, Ney, Pradervand, Rapin, Rossier, Savary, Thévoz. Quelques Confédérés venus apprendre le français se mêlaient à eux, et un Piccard, fort en thème, qui sans affronter les mystères de la stratosphère, accaparait les prix. Ils étaient répartis en quatre volées et en deux classes. La classe supérieure équivaldrait à notre section classique actuelle, à partir de la IV^e. Elle préparait pour l'entrée en supérieure du Collège de Lausanne. La classe inférieure correspondrait à notre V^e classique et à notre section scientifique ; car un tiers seulement des élèves de cette classe faisait du latin.

Deux maîtres, le premier portant le titre de principal, se

partageaient l'enseignement. Le principal enseignait le latin, le grec, le catéchisme, les mathématiques ; son second, le français, la géométrie, la géographie, l'arithmétique raisonnée, le latin aux débutants. Un maître primaire donnait l'écriture et le dessin. En 1832, l'algèbre et l'histoire furent ajoutées au programme déjà alléchant, en mathématiques surtout. Les petits Payernois ont de tout temps affectionné l'arithmétique, mais point l'analyse lyrique, sur laquelle le programme insistait, et avec raison.

L'horaire était simple. Tous les matins, de 8-10 heures, récitation du catéchisme, thème et vocabulaire latins ; de 10 à 11, mathématiques. L'après-midi, de 1 à 4, parfois de 5 à 6, français, géographie, histoire...

Pour entrer dans les classes latines, il fallait savoir lire, faire une dictée sans trop de fautes, connaître les quatre règles de l'arithmétique. Pour maintenir l'émulation, il y avait chaque lundi un thème latin, dont les résultats servaient à établir le rang des écoliers pour une semaine. En avril des examens rapides, d'une matinée par classe, « la seconde semaine après Pâques, à cause des occupations de MM. nos ministres ». En automne, petit examen, à la rentrée des vacances, qui duraient du 15 juillet au 15 septembre. Enfin des prix étaient décernés, en argent. Selon une coutume charmante, malheureusement tombée en désuétude, les maîtres avaient part à ces distributions de récompenses. Un élève pouvait avoir plusieurs prix. Ceux de latin et de mythologie, étaient les plus appréciés ; ceux de grec et de géométrie avaient le moins de succès. Il existait un prix de diligence et un de sagesse. Ce dernier n'était pas toujours décerné, faute de concourant. Des bourses étaient accordées aux collégiens peu fortunés, ou à tel malade : forme de l'assistance scolaire. En 1832, les prix en argent furent remplacés par des prix en livres. Peut-être quelques lauréats avaient-ils bu leur prix ? Il s'agit non de romans, mais d'ouvrages austères : Bible, Nouveaux Testaments, dictionnaire mythologique, géométrie de Develey, le savant vaudois qui vit le jour à la Bretonnière, Horace, grammaire française, psautier à quatre parties. Il doit encore exister dans quelques galetas payernois de ces prix de jadis, au papier jauni par le temps, sinon par l'usage.

Les filles n'étaient point admises dans notre Collège d'alors. L'Ecole supérieure fut fondée en 1855. Mais on tendait à attacher plus d'importance à leurs fonctions intellectuelles, sans vouloir « faire de nos filles des savantes, ce dont Dieu nous garde », dit un rapport du temps. Un comité de dames s'était formé pour surveiller l'enseignement des travaux à l'aiguille, et, tout labeur méritant son salaire, ces inspectrices avaient, je suppose, à la fin de l'année scolaire, thé copieux et vacherin à la crème. Les institutrices avaient été invitées à se servir d'un régent pour les leçons d'arithmétique et d'écriture, — « cet art qui dans les routes du commerce sert seul de guide et de recommandation », disait le syndic Jomini — qui doivent être données par un « homme ».

Comment fonctionnait cet établissement, ainsi organisé ? Les classes latines furent souvent l'objet de critiques. En 1817, il fut question de les fermer. Elles eurent aussi de chauds défenseurs.

Depuis 1806, une chambre collégiale, sorte de commission scolaire, les surveillait. Éluë par la municipalité, avec laquelle elle s'entendait pour nommer les maîtres, cette chambre se composait vers 1830, du docteur Muller, du président du tribunal Perrin, du receveur Detrey, du syndic Givel, du major de Félice ; les pasteurs Verrey, Martigniez, puis Golliez, représentaient l'Etat. Elle se réunissait le premier vendredi de chaque mois, le matin. La municipalité lui prêtait son huissier, qui oubliait parfois son devoir, d'où plaintes et réclamations. A tour de rôle, ces messieurs inspectaient les classes et présentaient un rapport mensuel. Les procès-verbaux des réunions de la chambre collégiale prouvent qu'elle n'eut pas toujours une tâche facile. Les maîtres étaient pénibles et autoritaires, ainsi le veut leur vocation ; les enfants, paresseux et fantasques ; les parents, admirateurs candides de leur progéniture et lui obéissant, comme de bons chefs qui docilement suivent leur troupe.

Et encore si les maîtres n'avaient été que pénibles ! Mais la chambre collégiale avait à se plaindre de leur travail et de leur conduite. Des querelles intestines divisaient le corps enseignant. L'un avait la main leste. Ses élèves détestaient sa classe et allaient se constituer disciples de son collègue, qui laissait venir à lui les petits martyrs. Réclamations du maître délaissé jusqu'à

ce que ses ouailles aient réintégré le bercail. Il arrivait que les élèves d'une classe poursuivissent de cris séditieux le maître de l'autre classe, qui accusait son compère de sombres desseins. Et ces messieurs manquaient de zèle. Un des inspecteurs mensuels trouva à plusieurs reprises un maître absent et fut accueilli par les acclamations joyeuses des collégiens abandonnés. Les résultats aux examens étaient peu satisfaisants. En 1832, le rapport parle de la négligence que MM. les régents paraissent apporter à leur tâche, de l'ignorance et de l'indiscipline des enfants. En 1833, c'est pire encore : les élèves du principal sont trouvés faibles, aussi l'invite-t-on « à monter sa classe sur un pied convenable ». La classe du second montre « une rare ignorance en tous points et une profonde indiscipline », et le malheureux est sévèrement tancé. Vous pouvez être sûrs que si les écoliers avaient été brillants, le mérite en serait revenu à leur intelligence naturelle et non à leur magister ! Ces messieurs, chargés de lire en chaire les commandements avant le sermon dominical et pendant la distribution de la cène les dimanches de communion, ne le faisaient point avec la componction nécessaire. Ils surveillaient mal les élèves au Temple, préférant aller se poster sur la galerie de l'orgue, au lieu de s'asseoir au pied de la chaire, au banc que la municipalité leur réservait. Ils s'occupaient de politique. Lors des élections de 1831, ils briguèrent des charges de conseillers communaux, malgré la défense de la chambre collégiale, qui estimait cette fonction incompatible avec celle de maître d'école. Il y eut recours au Conseil académique, à Lausanne.

Quant aux enfants, ils étaient, à part de louables exceptions, lamentablement paresseux, et ils avaient une tendance fâcheuse à l'école buissonnière. Ils étaient impatients, juraient volontiers et commettaient le péché banal de bavardage. Nous voyons qu'un élève insolent est conduit à l'Hôpital par l'huissier, enfermé de 10 heures le matin à 5 heures le soir, nourri de pain et d'eau. Un autre, qui avait insulté le moniteur de sa volée, est admonesté devant la classe et condamné à rester deux heures à genoux. Un troisième s'adonnait à la boisson et « à d'autres vices », dit prudemment le rapport sans spécifier. Quelques mentions de farces peu spirituelles et ordurières, ce qui n'empêcha point sans doute

leurs auteurs d'en conserver un souvenir attendri et de les narrer beaucoup plus tard amplifiées et romancées. Enfin, les petits Payernois de 1830 avaient peine à prendre des habitudes de piété. Les écoles du dimanche n'avaient pas encore été importées d'outre-Manche ; les enfants devaient assister au culte public. Les pasteurs y tenaient fort, étant ainsi assurés d'un auditoire nombreux sinon compréhensif. Les écoliers y tenaient beaucoup moins et les moyens employés pour les contraindre d'entrer semblent avoir eu un succès précaire.

Les années, dont nous avons rapidement relaté les menus faits, furent dans l'histoire de notre Collège des années de crise. Les institutions connaissent comme l'ancienne Egypte l'alternance des vaches maigres et des vaches grasses. Crise de croissance ; confusion préparant un temps meilleur. Du désordre naît parfois l'ordre, état éphémère d'équilibre instable, comme la santé. Si l'on voulait présenter des pages glorieuses de notre établissement au XIX^e siècle, il faudrait relater celles des jours prospères sous la direction de Théodore Champion. Malgré les lacunes et les ombres, les classes latines n'étaient pas inutiles, ni si mauvaises que pourraient le faire croire des critiques inspirées de l'adage : qui aime bien, châtie bien. La sévérité même de certaines assertions est la meilleure preuve de l'intérêt porté par leurs auteurs à l'école et montre qu'ils l'estimaient digne d'amélioration. On ne s'acharne pas à vouloir guérir un mort. Il convient surtout de ne pas oublier que parmi les élèves des environs de 1830, plusieurs poursuivirent avec facilité leurs études à Lausanne, d'autres firent dans diverses carrières figure honorable. Si les registres de la chambre collégiale rapportent tous les manquements, ils sont muets sur le labeur quotidien et obscur ; de même les journaux racontent les hauts faits des voleurs et des criminels, non les actes sans gloire des braves gens qui, moins imaginatifs ou peu audacieux, poursuivent simplement leur travail monotone, « font leur train », selon une expression de chez nous. Il ne faudrait pas, comme aurait dit Hugo, que ceci fasse oublier cela.

HENRI PERROCHON.

Prix de Concours

(offerts par les Anciens-Collégiens)

Barbey Berthe-Marie, d'Adrien	1 ^{re} sup.	français	Fr. 10.—
Perrin Gaston, d'Ernest	1 ^{re} class.	allemand	» 15.—
Dommen Georges, d'Oscar	2 ^{me} class.	allemand	» 14.—
Bonny Charles, d'Ernest	2 ^{me} scient.	allemand	» 11.—
Perrin Jeanne, de Benjamin	2 ^{me} class.	latin	» 15.—
Guggi Pierre, d'Adolphe	1 ^{re} class.	grec	» 11.—
Bosset Georges, de Marcel	1 ^{re} scient.	cartogr.	» 15.—
Bosset Frédéric, de Louis	1 ^{re} scient.	chimie	» 12.—
Michel Adrien, d'Edmond	1 ^{re} scient.	chimie	» 12.—
Gilliand Georges, Trey	2 ^{me} scient.	dessin	» 10.—
Perrin Gaston (1931)	2 ^{me} class.	anglais	» 15.—

Certificats d'études secondaires

Section classique	Guggi Pierre, d'Adolphe Perrin Gaston, d'Ernest
Section scientifique	Bosset Frédéric, de Louis Bosset Georges, de Marcel Michel Adrien, d'Edmond
Ecole supérieure	Barbey Berthe-Marie, d'Adrien Durussel Marie-Louise, de John Plancherel Berthe, de Fernand Pradervand Yvette, de Georges Wethli Hélène, de Jean

Diplômes et Certificats

BACCALAURÉATS :

Scientifique	(1931, Lausanne)	Bosset Charles, de Louis
»	(1932, Lausanne)	Bornand Gustave, de Jules
Classique	(1931, Fribourg)	Vuilleumier James, de Paul
»	(1932, Lausanne)	Baudraz Francis, Missy
»	(1932, Porrentruy)	Jaccottet Michel, Trey
Commercial	(1931, Fribourg)	Keller Henri, d'Emile

ÉCOLE CANTONALE DE DESSIN :

Maitresse secondaire de dessin (1931)	Bosset Yvonne, de Louis
---------------------------------------	-------------------------

UNIVERSITÉ :

Diplôme de Dr en médecine (Milan, 1931)	Dresco Paul, de Georges
Doctorat en chimie (Lausanne 1931)	Cornamusaz Ernest, Trey

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE :

Diplôme d'enseignement (Berne)	Werndly Nelly, de Conrad
--------------------------------	--------------------------

Distinctions spéciales

- M. Charles Bersier a été nommé préfet du district de Payerne.
 MM. H. Jaccottet, à Trey, et Oscar Rapin, avocat à Lausanne, ont été élus respectivement président et vice-président du Grand Conseil.
 M. Marcel Pradervand, de Michel, suffragant de l'Eglise suisse de Londres, a été élu pasteur de la paroisse de Ressudens.
 M. Henri Bovay, juge cantonal, a été nommé professeur de droit à l'Université de Lausanne.

N. B. — Nous nous excusons des omissions éventuelles et prions les lecteurs du bulletin de nous les signaler.

But de l'Association

L'Association des anciens élèves et amis du Collège et de l'Ecole supérieure de Payerne a pour but :

- 1° de créer et d'entretenir des relations d'amitié entre les anciens élèves de ces établissements ;
- 2° de faciliter par des subsides l'accès du Collège à des enfants de parents peu fortunés, mais bien doués ; de contribuer à l'organisation des travaux de concours ; d'accorder son appui moral et financier dans toute occasion qu'elle jugera utile.

L'Association se compose de membres à vie (cotisation unique de Fr. 30.—) et de membres à cotisation annuelle de Fr. 2.—.

